

45 VERT NATURE
SARL au capital de 80.000 €
Siège social : 18 Rue de Chalipeau – 45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT
RCS Orléans 514 964 139

PROCES-VERBAL
De l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 3 Juin à 11 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social.

L'assemblée est présidée par **Monsieur PLOT Guillaume** en qualité de co-gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- **Monsieur PLOT Guillaume** (propriétaire de 149 parts) ;
- **Monsieur LAMAISSON Kévin** (propriétaire de 1 part) ;

Total des parts présentes ou représentées : 150 parts, soit la totalité du capital social.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Augmentation de capital social par incorporation de réserves ;**
- **Modifications statutaires consécutives ;**
- **Mise à jour des statuts par la suppression des mentions obligatoires à la constitution qui n'ont plus lieu d'être à présent ;**
- **Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.**

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 70.000 euros pour le porter de 80.000 euros à 150.000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le poste « Autres réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 150 parts, de 533,33 euros (arrondis) à 1.000 euros chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale décide de rappeler dans les statuts la cession de parts en date du 2 janvier 2021 et d'ajouter un paragraphe relatif à l'augmentation de capital décidée ce jour. Les articles 7 et 8 des statuts sont ainsi modifiés comme suit :



ARTICLE 7 – APPORTS

Sont ajoutés les paragraphes suivants :

« Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 janvier 2021, Monsieur Guillaume PLOT a cédé une part sociale à Monsieur Kévin LAMAISON.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 70.000 € pour être porté à 150.000 € par incorporation de la même somme de 70.000 €, prélevée sur le compte « Autres réserves » et au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts sociales de 533,33 € à 1.000 €. »

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

- nouvelle rédaction -

« Le capital social est fixé à la somme de **CENT CINQUANTE MILLE euros (150.000 €)**. Il est divisé en 150 parts égales de 1.000 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs comme suit :

- **Monsieur Guillaume PLOT**, à concurrence de 149 parts
ci, 149 parts
- **Monsieur Kévin LAMAISON** à concurrence de 1 part
ci, 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 150 parts, ci..... 150 parts »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts les mentions obligatoires à la constitution qui n'ont plus lieu d'être à présent.

En conséquence, l'assemblée générale décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts relatif à la clôture du premier exercice social ainsi que l'intégralité du chapitre 9 comprenant les articles 33 et 34 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

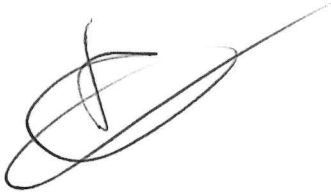
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Signature)

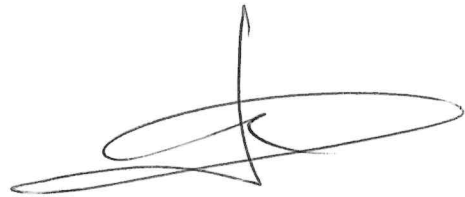
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Monsieur PLOT Guillaume

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' with a horizontal stroke extending to the right.

Monsieur LAMAISON Kévin

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'K' with a horizontal stroke extending to the right.